

**ASSASSINAT DU JEUNE MEROUANE À TLEMCEN****Un procès, un verdict et des zones d'ombre**

*Deux ans après le drame qui a mis en émoi toute la population de Bouhanek, dans la commune de Mansourah, les mis en cause ont comparu devant la cour d'assises de Tlemcen. Ils sont quatre à être poursuivis pour le motif d'inculpation, meurtre avec préméditation et guet-apens.*

Cette affaire, au-delà de son aspect dramatique, reste unique dans les affaires criminelles traitées par la justice. Elle a fait couler beaucoup d'encre et fait l'objet d'un suivi particulier de l'opinion publique à Tlemcen, et pour cause, le mobile de ce crime reste inconnu à ce jour et l'instruction a duré plus de deux ans avant son renvoi devant la cour d'assises. Un bref rappel des faits : le 7 octobre 2006, aux environs de 21h30, Mohamed Merouane, un jeune lycéen de 19 ans, mortellement blessé, succombe sur la table d'opération à l'hôpital.

Au cours de son évacuation au service des urgences, Merouane réussit malgré ses profondes blessures, à parler. Il prononcera un nom avant de sombrer dans le coma, il ne se réveillera plus, il rendra l'âme dans la nuit du 15<sup>e</sup> jour du mois de Ramadan de l'année 2006.

L'autopsie révélera que la victime a reçu 15 coups de couteau dans différentes parties du corps, et c'est ce détail macabre qui sera par la suite un élément qui sèmera le doute au sein de la famille de la victime. A. Mohamed, un lycéen de 19 ans au lendemain du drame, qui avoue être l'auteur du crime, mais la famille de la victime ne croit pas à cette thèse et adressera plusieurs requêtes au juge d'instruction pour un complément d'enquête. Cette démarche

de la partie civile s'explique par le fait que la victime était de forte corpulence et de surcroît sportive (un judoka de 1,80 m de taille et de 75 kg) et que les 15 coups de couteau n'étaient pas l'œuvre d'une seule personne. Le doute s'installe et un véritable bras de fer oppose la partie civile à l'instance judiciaire. Lors de la reconstitution du crime, c'est le coup de théâtre A. M. revient sur ses aveux et nie être l'auteur des faits et donne le nom de Z. Y., 30 ans, et exerçant comme agent de sécurité à l'université. Ce dernier est arrêté le 24 juin 2007.

Pour la famille de la victime, le véritable parcours du combattant commence alors. Le tribunal de Remchi est saisi de l'affaire et inculpe deux autres personnes : R. M., 49 ans, surnommé «El djoundi», et G. Z., 40 ans, ces quatre mis en cause habitent le même quartier et feront l'objet du même chef d'inculpation : meurtre avec préméditation et guet-apens. L'affaire est ainsi renvoyée au tribunal criminel de Tlemcen.

Le samedi 8 novembre, les quatre inculpés sont dans le box des accusés. Il est 10 h, la cour s'annonce, suivie d'un grand silence, le greffier commence la lecture des faits, certains détails donnent froid dans le dos. Le premier à être appelé à la barre est A. M., le plus jeune des co-accusés, et qui joue sa vie devant la cour d'assises. Lui

aussi lycéen, il avait 19 ans au moment des faits aujourd'hui, il semble être ailleurs. Le président de la Cour le rassure en lui demandant de prendre tout son temps pour répondre aux questions qui lui sont posées. Il commence par narrer les faits au moment du procès et, il dira qu'il était menacé et avait reçu des garanties en échange de son silence. Ce qui fera dire au président «il faut vraiment être inconscient ou ne pas jouir de ses facultés mentales pour s'accuser d'un tel crime quand on est innocent». Le prévenu reste impassible devant cette remarque, ce qui ne joue pas en sa faveur.

Tout au long de son audience, ce lycéen, qui devrait être aujourd'hui à l'université ainsi que le défunt, qui était aussi son camarade de classe, a donné l'impression d'être seul face à son destin. Au bout d'une heure, il regagnera le banc des accusés. C'est ensuite le tour de Z. Y. qui a été désigné comme l'auteur du crime par A. M. Ce dernier avait déclaré à la Cour que Z. Y. avait frappé la victime de trois coups de couteau et l'avait accueillie ensuite chez lui pour changer ses habits tachés de sang. A. M. dira même qu'il avait demandé à Z. Y. de transporter le blessé à l'hôpital, mais ce dernier refusa en lui répondant que la blessure n'était pas aussi grave. Devant les juges, Z. Y. rejettera en bloc ces accusations et affirmera ne pas connaître la victime.

Les deux autres accusés ne reconnaîtront pas les faits et affirment n'être au courant de rien. Les avocats de la partie civile ont, dans leur plaidoirie,

insisté sur le fait que ce crime n'est pas l'œuvre d'une seule personne. M<sup>me</sup> Barkat et Hadji ont reconstitué la genèse du crime prémédité et préparé de longue date et exécuté selon le scénario mis en place par les prévenus. Selon les avocats de la partie civile, l'implication de Z. Y. ne fait pas l'ombre d'un doute et se pose la question sur de faux témoins absents à l'audience.

Le bâtonnier M<sup>e</sup> Hammadi, plaidant la cause de la partie civile, fera remarquer à la cour le manque de professionnalisme des uns lors de l'enquête, et dira : «La chose la plus élémentaire est de préserver les empreintes digitales sur l'arme du crime et de faire analyser le sang, car cela aurait pu révéler la présence d'un autre sang que celui de la victime», dira-t-il. S'agissant de la procédure, le bâtonnier parle de non-respect de la Constitution et des droits de l'homme.

Les avocats de la défense ont tenté de justement je disculper leur client en axant leurs plaidoiries sur le manque de preuves.

Tard dans la nuit, le verdict tombe, trois des inculpés sont acquittés, et seul A.M. est reconnu coupable et écope de 20 ans de prison ferme. L'univers s'écroule pour ce lycéen et c'est aussi la déception totale pour la famille de la victime. Ce procès tant attendu, au-delà du jugement n'a rien révélé, le mobile du crime reste une énigme. La question qui se pose : A. M. a-t-il agi seul en sachant que la victime a reçu... 15 coups de couteau. La partie civile a introduit un pourvoi en cassation, l'affaire Merouane n'est pas close...

Miloud Zenasni

**BLIDA****Le mouvement de grève largement suivi par les praticiens de la santé**

Les praticiens de la santé de la wilaya de Blida ont largement suivi, hier, le mouvement de grève lancé par les différents syndicats autonomes de la Fonction publique. Selon le D<sup>r</sup> Merabat, secrétaire général du Syndicat national des praticiens de la santé publique que nous avons joint par téléphone, le taux de débrayage a atteint les 95 %. Son syndicat, nous dira-t-il, compte maintenir cette pression pendant les trois jours annoncés dans le préavis de grève et ce, pour faire aboutir ses revendications. Cependant, insistera-t-il, le service minimum a été rigoureusement assuré et toutes les urgences ont été soigneusement prises en charge par les services concernés.

Nous y reviendrons avec plus de détails dans nos prochaines éditions.

**Un kilogramme de kif saisi et arrestation d'un dangereux voleur à la tire**

Les éléments de la police judiciaire de la Sûreté de wilaya de Blida viennent de saisir un kilogramme de kif traité dissimulé dans une voiture de marque Renault Twingo appartenant à S. M., 25 ans, un repris de justice connu des services de sécurité. Lors de l'interrogatoire, ce dernier a dénoncé son acolyte, D. O., 24 ans, qui est également un repris de justice et chez lequel les policiers ont retrouvé une épée.

Présentés samedi dernier devant la justice, les deux mis en cause ont été écroués. Par ailleurs, des policiers en faction à la gare routière de Blida ont arrêté un malfaiteur en flagrant délit de vol d'un portable à une jeune étudiante.

Son identification révèle qu'il était activement recherché pour plusieurs vols à la tire au niveau de la ville d'Alger. Il s'agit d'un repris de justice répondant aux initiales de M. A., 42 ans. Il a été placé sous mandat de dépôt samedi dernier.

M. B.

**SIDI-BEL-ABBÈS****Alerte au mildiou : d'importantes superficies affectées**

Ce qui n'était qu'un risque éventuel, il y a quelques jours, est hélas devenu un triste constat depuis jeudi dernier et fait suite aux prospections menées par les services de la direction de l'agriculture de Sidi Bel-Abbès dans les aires de cultures de pomme de terre dans le sud de la wilaya. Le mildiou affecte sérieusement la production d'arrière-saison de la pomme de terre. Plusieurs foyers ont été détectés au niveau des localités de Teghalimet, Mezaouron et Ténira... et d'importantes superficies sont touchées par le mildiou malgré les traitements chimiques préventifs.

La maladie s'est rapidement développée et propagée, son développement étant favorisé par les actuelles conditions climatiques dans la région avec alternance de chaud et froid (pluies intenses et chaleur intense) et la nature des terres des localités touchées qui sont «légères»(argilo-sabloneuses). C'est un véritable branle-bas chez les producteurs de ce tubercule face à la déclaration du mildiou, maladie cryptogamique qui dévaste leurs productions.

Les producteurs de toutes les localités de Sidi Bel-Abbès seront mobilisés pour parer au désastre même si l'on sait que pour le moment seul le sud de la wilaya est touché. En ce qui concerne les zones touchées par le mildiou, des traitements, à coups de fongicides, ont été administrés aux terres contaminées pour tenter d'endiguer le développement et de sauver ce qui peut l'être de la production de l'arrière-saison. Pour rappel, Sidi Bel-Abbès a été il y a deux ans touchée par le mildiou qui a ravagé de nombreux hectares de cultures de pommes de terre, désastre qui a énormément pénalisé le consommateur avec l'envolée du prix de ce tubercule qui a quelques fois dépassé les 90 DA le kilogramme.

Les services de l'agriculture (DSA) restent préoccupés suite à l'apparition de la maladie même si l'on sait que la remédiation au fléau relève du ressort des producteurs de pommes de terre qui doivent se démener pour sauver leurs productions. La DSA, elle, a dépêché des équipes assistées par l'INPV de Tlemcen (Institut national de la protection des végétaux) dans toutes les cultures de pommes de terre afin de mener des prospections en série et, pour les zones affectées, évaluer les dégâts.

A. M.

**LES PALESTINIENS DIPLÔMÉS INTERDITS D'ACCÉDER AU MONDE DU TRAVAIL À EL-TARF****Le président de la République interpellé**

*C'est un véritable cri de détresse que lance à l'adresse des hautes autorités du pays la deuxième génération des Palestiniens nés en Algérie. Et pour cause, une fois les diplômes universitaires en poche, ils ne peuvent en aucune manière postuler à un poste d'emploi.*

La progéniture des Palestiniens qui ont rallié le pays durant la période 1973-1976 est purement interdite d'accéder au monde du travail du fait qu'elle ne peut guère fournir le document prouvant sa nationalité algérienne. Ils en sont dépourvus nonobstant leurs multiples démarches auprès des autorités compétentes. Ils ne peuvent même pas bénéficier du permis de travail pour étranger. Les Palestiniens ne figurent pas sur le listing des pays bénéficiant de ce document administratif au niveau du ministère du Travail.

Interrogé, un groupe de jeunes universitaires palestiniens, tous nés en Algérie et complètement intégrés dans la société, ayant fait tout leur cursus scolaire dans le pays, dirent avec beaucoup de dépit : «Nous sommes nés en Algérie. Nous avons les diplômes universitaires et sommes même majors de promotion pour certains. Nous voulons fonder des familles en Algérie, nous nous sentons plus algériens qu'autre chose. Nous avons des rêves comme n'importe quel autre jeune Algérien.

Malheureusement, nous ne pouvons trouver un travail digne de nos compétences. Nous sommes obligés de travailler au noir. Nous vivons dans la précarité et l'humiliation. Nos parents ont tout fait et se sont sacrifiés pour notre éducation et voilà que nous devenons pour eux un fardeau, une autre charge. Nous nous sentons comme des handicapés. Nous avons sollicité la nationalité algérienne en vain. Elle serait gelée actuellement. C'est ce qui nous a été signifié. Nous ne pouvons même pas avoir

un permis de travail pour étranger. Ce qui est encore un déni de droit. »

Ils ajouteront la mine défaite : «Nous avons cru que l'Algérie est devenue pour toujours notre patrie. Et voilà que nous subissons un autre déracinement, une autre humiliation et une autre condamnation à l'errance. Nous n'avons même pas de passeport. Si nous voulions nous rendre en Palestine, nous sommes obligés d'avoir un laissez-passer délivré par l'ambassade d'Egypte à Alger pour la somme de 3 500 DA et pour faire le voyage il faut au moins 10 millions de centimes pour chaque personne. Ce qui est impossible en ces temps de disette. Nous sommes tous dans le besoin. Certains de ce groupe, et ce depuis leur naissance, n'ont pas mis les pieds en Palestine. C'est pour vous dire que nous nous sentons

profondément algériens. Nous avons fait le choix de notre avenir. Alors de grâce, M. le président, libérez-nous de ce cauchemar, et de cet autre nekba. Du moins que vous nous octroyiez le droit de travailler et gagner dignement notre pain. » Les cas de ces Palestiniens sont légion dans tout le pays.

Après avoir épuisé tous les recours et toutes les voies possibles, les jeunes Palestiniens de la deuxième génération interpelle la mansuétude du président de la République pour que leur calvaire soit enfin abrégé et ce, par leur intégration dans le monde du travail. Ils disposent de compétences recherchées par les entreprises et administrations algériennes. L'Etat algérien a investi de l'argent, leur intégration est un retour d'investissement.

Daoud Allam

**VISITE DE TRAVAIL ET D'INSPECTION DU MINISTRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DES WAKFS****9 685 familles nécessiteuses ont bénéficié de la zakat**

La visite de travail et d'inspection du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, M. Ghoulamallah, hier, a eu le mérite de lever un autre voile sur la détresse insupportable et la pauvreté galopante qui touchent des pans entiers de la population. En effet, lors de la cérémonie de remise d'attestation de prêts bonifiés aux 53 bénéficiaires pour l'année en cours, le directeur du secteur a révélé que depuis sa création en 2004, le Fonds de la zakat a fait bénéficier 9 685 familles nécessiteuses d'aides financières de l'ordre de 3 000 à 3 500 DA chacune. Par ailleurs, au cours de ces 4 années, le Fonds a pu, grâce aux dons des bienfaiteurs, collecter le montant de 4 milliards de centimes.

Dans le même ordre d'idées, il est judicieux de savoir que depuis sa création, ce fonds a financé 135 jeunes dans le cadre de la création de micro-entreprises brassant toutes les collectivités économiques.

De son côté, le ministre, devant un parterre d'imams, a exhorté ces derniers à plus d'efforts et de dévouement dans leur travail. Il a, par ailleurs, évoqué pêle-mêle les bienfaits de la zakat dans la société.

D. A.